



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 mars 2022 — N° 39

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux du Québec.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de féliciter les équipes de vaccination contre la COVID-19 de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme France Ligez, ex-directrice de La Maison des jeunes L'Escalier de Lachine inc.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Salon de l'emploi et de la formation de Saint-Michel.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Bijouterie Jacques-Charron & Fils inc.

22 mars 2022

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre équestre thérapeutique Équi-Sens.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club FADOQ de Boucherville.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin d'inviter les députés à assister à la projection d'un documentaire sur l'environnement et les changements climatiques.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de rendre hommage aux premiers répondants ayant sauvé la vie du jeune Jakob Simard.

À 13 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 03.

22 mars 2022

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le président, qui en fait lecture à l'Assemblée :

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023.

Québec, le 10 mars 2022

J.Michel Doyon

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

La stratégie de gestion des dépenses et les renseignements supplémentaires – Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 1 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 404-20220322)

Les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes – Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 2 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 405-20220322)

Les crédits et dépenses des portefeuilles – Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 3 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 406-20220322)

Les crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées – Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 4 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 407-20220322)

22 mars 2022

Le plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles – Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 5 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 408-20220322)

Le plan québécois des infrastructures 2022-2032 – Budget de dépenses 2022-2023 – Volume 6 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 409-20220322)

Les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures – Budget de dépenses 2022-2023 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 410-20220322)

La stratégie de gestion des dépenses 2022-2023 et le plan québécois des infrastructures 2022-2032 en bref (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 411-20220322)

Puis, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 280 du Règlement, les crédits budgétaires 2022-2023 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

22 mars 2022

Motions sans préavis

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2022-2023, conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

QUE, dès l'appel des affaires du jour de la séance du mercredi 23 mars 2022, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, et pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de la Santé et des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'à 13 heures, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient ainsi suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière poursuive ses travaux et puisse compléter, si nécessaire, les échanges entre les députés de l'opposition et le ministre de la Santé et des Services sociaux;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques puisse échanger avec les députés de l'opposition;

22 mars 2022

QUE dès après, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre de l'Éducation puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2022-2023;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 56 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 56 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 51 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 3 minutes 45 secondes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, le deuxième groupe d'opposition ainsi que le troisième groupe d'opposition;

QU'à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

22 mars 2022

QUE, malgré les dispositions de l'ordre spécial adopté le 15 mars 2022, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement et de l'ordre spécial adopté le 15 mars 2022.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 15, 16 et 17 mars 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.

(Dépôt n° 412-20220322)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, dépose :

Un graphique illustrant le nombre de patients en attente d'une chirurgie, de 2018-2019 au 26 février 2022.

(Dépôt n° 413-20220322)

22 mars 2022

À la demande de M. le président, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 17 mars 2022 sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 267 en annexe)

Pour : **95** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 498 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 498 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que le gouvernement du Québec doit accorder une attention et un soutien égaux aux dossiers de toutes les circonscriptions du Québec, sans égard à l'affiliation politique de la personne dûment élue pour représenter chacune d'entre elles au sein de cette Assemblée;

22 mars 2022

QU'elle affirme qu'il ne saurait être plus difficile pour un député ou une députée de l'opposition de faire avancer les dossiers de sa communauté que pour un élu du parti formant le gouvernement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 268 en annexe)

Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, conjointement avec M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance que la nation québécoise se mobilise pour une francophonie canadienne forte, unie et engagée;

QU'elle affirme son soutien au renforcement des liens entre les Québécoises et Québécois et les autres francophones du Canada, afin de bâtir des ponts et d'établir des collaborations durables entre nous;

QU'elle reconnaisse que le Québec, investi d'une responsabilité historique à l'égard de l'usage, de la promotion et de la vitalité du français, entend assumer un rôle de premier plan au sein de la francophonie canadienne;

QU'elle désigne la journée du 22 mars en tant que Journée québécoise de la francophonie canadienne.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

22 mars 2022

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la Journée mondiale de l'eau et la préservation de l'eau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 23^e édition de la Semaine d'action contre le racisme et pour l'égalité des chances, qui se déroule cette année du 21 au 31 mars sous le thème « L'accueil des réfugié.es et des migrants et migrantes au Québec »;

QU'elle réitère avec vigueur que le racisme sous toutes ses formes est inacceptable, qu'il a des impacts socioéconomiques et sur le droit à la santé, au logement, à la sécurité et à la dignité des personnes et des communautés qui le vivent;

QU'elle condamne avec force l'augmentation inquiétante des crimes haineux au cours de la dernière année;

QU'elle réitère son engagement pour assurer l'égalité des chances de toutes et tous, notamment les personnes nouvelles arrivantes;

QUE l'Assemblée nationale appelle le gouvernement du Québec, les Québécoises et les Québécois à poursuivre et intensifier la lutte contre le racisme.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

22 mars 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marissal (Rosemont), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et M. LeBel (Rimouski), propose :

Considérant que la pression sur le système de soins se reflète dans les listes d'attente, la surcharge de travail du personnel et dans le manque de lits;

Considérant que l'une des manières efficaces de diminuer la pression sur le système de soins est d'agir en amont pour préserver la santé de la population;

Considérant qu'une multitude de rapports recommande depuis des dizaines d'années que des actions structurantes soient prises afin de réduire l'impact grandissant des maladies chroniques;

Considérant que le rapport 2022 de la Commission à la Santé et au Bien-Être recommande de « Rehausser les capacités du système de santé publique en ressources humaines, informationnelles et financières à la hauteur des besoins et résultats visés, et minimalement à un niveau comparable à ce qui est observé ailleurs au Canada et au niveau international »;

Considérant que le gouvernement a affirmé son intention de suivre les recommandations de la commissaire à la santé et au bien-être;

Considérant la prise de position collective le 17 mars dernier de 26 associations et ordres professionnels, dont le collège québécois des médecins de famille, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Association des cardiologues du Québec réclamant un plan d'urgence en matière de prévention;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance d'agir pour renforcer la prévention des maladies et la promotion de la santé au Québec;

22 mars 2022

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la prévention en santé passe par des outils tels que la politique gouvernementale de prévention en santé;

Enfin, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement qu'il fasse de la santé publique une priorité de la refonte du système de santé.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

22 mars 2022

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 30, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 03.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Girard, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le budget en bref – Budget 2022-2023 (versions française en anglaise);
(Dépôt n° 414-20220322)

Le discours sur le budget – Budget 2022-2023 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 415-20220322)

Les renseignements additionnels – Budget 2022-2023 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 416-20220322)

Le plan budgétaire – Budget 2022-2023 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 417-20220322)

Le sommaire des opérations budgétaires – Résultats préliminaires 2021-2022 –
Tableau 1;
(Dépôt n° 418-20220322)

22 mars 2022

Le sommaire des opérations budgétaires – Prévisions 2022-2023 – Tableau 2;
(Dépôt n° 419-20220322)

Les revenus – Prévisions 2022-2023 – Tableau 3;
(Dépôt n° 420-20220322)

Les dépenses – Prévisions 2022-2023 – Tableau 4;
(Dépôt n° 421-20220322)

Les dépenses par portefeuille – Prévisions 2022-2023 – Tableau 5.
(Dépôt n° 422-20220322)

À la fin de son intervention, M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

Mme Ghazal (Mercier) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Ouellet (René-Lévesque) fait quelques commentaires au nom du troisième groupe d'opposition.

Débats de fin de séance

À 17 h 31, du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 1^{er} février 2022, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Polo (Laval-des-Rapides) à M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, portant sur le sujet suivant : « la contamination du ruisseau de la Pinière à Laval ».

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose l'ajournement des travaux au mercredi 23 mars 2022, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

22 mars 2022

À 17 h 47, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 mars 2022, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 18 mars 2022, à 10 heures, au Palais de justice de Québec, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Dominique Bélanger, administratrice du gouvernement du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant:

- n° 24 Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

22 mars 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 267)

POUR - 95

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lafortest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (IND)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

22 mars 2022

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 268)

POUR - 94

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Rousselle (PLQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (IND)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellette (IND)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)